



**Organisation de
Compétitions et
Manifestations
pour les
Fédérations Nationales
Catégories I
et
Catégories II**

Table des Matières

| | | |
|------------|---|----------|
| I. | INTRODUCTION | 1 |
| II. | DIVERSES ETAPES DU PROCESSUS D'APPLICATION | |
| 1. | Planification stratégique | 1 |
| | 1.1 Organisation de compétitions et de manifestations | |
| | a) Assise stratégique de la manifestation | |
| | b) Enoncé de mission | 2 |
| | c) Buts | 2 |
| | d) Objectifs | |
| | e) Résultats | |
| 2. | Qui doit participer à l'élaboration du plan stratégique ? | |
| 3. | Instruments de planification | |
| 4. | Plan opérationnel | |
| | a) Définition des activités | |
| | b) Comment élaborer un plan opérationnel | |
| | c) Comment structurer les manifestations sportives | |

I. Introduction

La bonne organisation d'une manifestation de Volleyball est un facteur fondamental du processus de développement, non seulement de la discipline sportive mais également de chaque Fédération Nationale.

La préparation et l'organisation doivent être adaptées à chaque pays ainsi qu'aux différents niveaux de développement. Le but consistant à parvenir à une adéquation entre les moyens et les buts recherchés. Il est toujours possible, malgré des moyens limités, de contribuer petit à petit à ce développement.

Les besoins et les limitations ne doivent pas constituer un obstacle. Au contraire, ils doivent être considérés comme des difficultés surmontables même s'il convient pour cela de viser des buts moins ambitieux que prévus.

Chaque Fédération doit trouver des réponses spécifiques à sa situation et cerner des zones de développement lui permettant d'élaborer des stratégies pour mener à bien des plans d'organisation de tournois ou de Championnats nationaux. Elle doit tenir compte de l'ensemble des ressources humaines disponibles – sportifs, entraîneurs, arbitres et dirigeants – qui constituent les éternels piliers de l'équipe. Elle ne doit pas oublier les supporters qui entretiennent la flamme de ce sport et qui sont essentiels à son développement.

L'étape suivante consiste à présenter un plan initial pour la promotion du sport.

Ce plan doit inclure tous les aspects logistiques, administratifs et opérationnels liés à sa réalisation et détailler les conditions requises pour que cette mise en œuvre exige un minimum de ressources humaines et matérielles.

Une vision pragmatique est indispensable pour enregistrer des résultats concluants dans les plus brefs délais.

A l'issue de cette phase initiale, les deux questions principales qui doivent être posées sont les suivantes : comment procéder et par où commencer ?

II. Mise en œuvre en plusieurs phases

Le processus de planification est continu. Les plans stratégiques sont élaborés selon un schéma préétabli et suivis de plusieurs plans spécifiques dans différents domaines opérationnels.

1) Planification stratégique

Le succès d'une organisation sportive comme la FIVB (Fédération Internationale de Volleyball) repose sur un processus de planification

efficace et continu. Cette planification préconise le bon sens dans l'organisation – et des objectifs précis. La stratégie englobe l'orientation et le leadership d'une organisation et vise à garantir que les objectifs – présents et futurs – soient atteints.

Ainsi, il est important de définir en toute simplicité le plan stratégique de la Fédération, c'est-à-dire ses intentions ou ses buts qui affectent son avenir. Ce plan lui permet de gérer ses activités au quotidien avec une plus grande efficacité.

D'autres plans peuvent être pris en considération :

- Plan financier (annuel – ressources/revenus et dépenses)
- Plan de gestion et d'activités (un à trois ans)
- Plan opérationnel ou annuel
- Plan de marketing (structure provisoire et variable)
- Plan de relations publiques (durée provisoire et variable)

1.1 Organisation de compétitions et de manifestations

a) Assise stratégique de la manifestation

Les instances de gestion d'une Fédération définissent le point de départ ainsi que les buts, les valeurs et les résultats escomptés. En raison de l'évolution permanente du contexte social et politique, il est impératif d'adopter une approche stratégique et créative. Une planification digne de ce nom doit porter sur trois à cinq ans, même si cette échéance peut être réduite.

b) Énoncé de mission

Cet énoncé décrit brièvement les buts ou intentions de l'organisation, ainsi que ses valeurs et ses grands objectifs.

Buts – Déclaration succincte indiquant la raison d'être et les buts de l'organisation (sans mentionner les moyens permettant de les atteindre)

Performances – Principaux services, activités et méthodes de travail de l'organisation

Valeurs – Principes directeurs permettant aux membres d'atteindre les buts proposés

c) Buts

Les buts désignent des déclarations spécifiques d'intention et de gestion de l'organisation. En général, ils font référence à des domaines particuliers. Une organisation peut avoir des buts dans les domaines suivants :

-
- Programmes/Activités
 - Profil de positionnement à l'échelon national et international
 - Résultats financiers escomptés
 - Efficacité administrative

d) Objectifs

Les objectifs désignent des cibles réalistes indiquant ce qui peut être accompli et fournissent des informations précises quant aux protagonistes, aux calendriers et aux situations géographiques. Tout objectif doit être :

- Viable
- Mesurable
- Atteignable
- Réaliste
- Programmé

e) Résultats

Les résultats désignent le dénouement une fois que l'organisation atteint ses objectifs. Ils permettent d'évaluer le degré d'accomplissement d'une activité dans le cadre d'un échéancier donné.

Par conséquent, même dans l'organisation d'un tournoi ou d'un Championnat national, le plan stratégique occupe toujours une place importante : dès le départ parce qu'il s'agit d'un processus systématique, continu et souple, et par la suite parce qu'elle permet à l'organisation de soupeser toutes ses options et ses orientations futures et, dès lors, de s'adapter plus facilement aux changements.

Un plan stratégique aide l'organisation non seulement à arrêter ses grandes orientations et ses objectifs, mais aussi à se doter des moyens de les atteindre. Il s'agit donc d'un outil puissant à la disposition d'une organisation pour mener des activités plus fructueuses et mettre toutes les chances de son côté.

Par conséquent, la planification stratégique permet :

- d'évaluer le contexte (demandes du marché pour certains sports/produits, pratiques en vigueur dans d'autres sports en matière de compétitions, etc.) pour permettre à l'organisation de survivre et de prospérer
- de définir clairement l'orientation des actions à mener en arrêtant des objectifs qui servent à jauger l'évolution de l'organisation vers les buts recherchés
- de déterminer avec précision les éléments incontournables pour obtenir des résultats

-
- d'impliquer toutes les parties concernées dans un processus de consultation et de planification en vue de parvenir à une action pragmatique
 - de répondre à toute évolution conjoncturelle
 - d'unifier l'organisation et de promouvoir une vision commune
 - de faciliter l'élaboration de plans subsidiaires
 - de favoriser l'adaptation continue de l'organisation
 - d'obtenir l'engagement et le soutien de tous les participants et clients
 - d'asseoir une solide plate-forme pour prendre des décisions et élaborer d'autres plans.

2. Qui doit participer à l'élaboration de ce plan stratégique ?

Outre le personnel de direction et de gestion, tous les clients et usagers (joueurs, chefs d'équipe, équipes...) doivent participer à l'élaboration de ce plan stratégique.

Toute planification exige temps, ressources et engagement. Le temps est nécessaire pour tenir compte de toutes les options/tous les problèmes et définir, dans les limites du budget, un processus en phase avec la culture et la structure de l'organisation.

Les facteurs temporel et budgétaire revêtent une importance capitale. Il convient d'y réfléchir avant de lancer le processus et de tenir compte des éléments suivants :

- Quels sont les problèmes potentiels du processus et des résultats ?
- Est-il nécessaire de faire appel à des spécialistes ?
- Quels sont les résultats escomptés ?

3. Instruments de planification

L'utilisation judicieuse de certaines méthodes est primordiale. Parmi celles-ci, citons notamment :

«Brainstorming» ou Remue-méninges – Cet exercice est propice à l'initiative cérébrale. Le foisonnement d'idées ne peut être contre-productif. En effet, plus l'exercice fécond, plus les suggestions utiles sont nombreuses. La critique n'a pas droit de cité dans cette phase initiale. Elle interviendra à un stade ultérieur. Il convient d'associer et d'améliorer les idées. Tout le monde doit faire preuve de créativité et donner libre cours à son imagination. Le groupe doit être constitué de six ou sept personnes.

Analyse de tendances – Cette méthode se base sur les tendances observées dans le passé parce qu’elles peuvent se représenter. Ces tendances peuvent être illustrées graphiquement (nombre de joueurs, ressources financières obtenues, etc.).

Analyse **SWOT** (points forts, faiblesses, opportunités et menaces) – Les points forts et les faiblesses font référence aux facteurs sur lesquels l’organisation a prise, en général, tandis que les opportunités et les menaces sont des aspects externes. L’objectif de cette analyse consiste à élaborer des stratégies en exploitant au mieux les points forts et les opportunités tout en neutralisant les menaces. Un groupe composé d’un directeur, d’un entraîneur, d’un athlète et d’un journaliste est idéal pour ce type de réflexion.

4. Plan opérationnel

La dernière phase du processus de planification stratégique consiste à mettre le tout en œuvre. Le plan opérationnel sera utilisé à cette fin.

Cet instrument, également appelé plan d’action, répond aux questions habituelles – **quoi, où, quand et qui** – et détermine la manière de mener les actions et les activités. Le plan opérationnel identifie toutes les tâches-clés et indique qui en est responsable et selon quel calendrier.

a) Définition des activités d’un plan opérationnel

b) Comment élaborer un plan opérationnel

Définir les objectifs

- Considérer les actions nécessaires pour atteindre l’objectif et le résultat escompté. Consigner par écrit le déroulement des opérations en indiquant la chronologie ainsi que le rôle des différents protagonistes sans oublier de noter les éventuels débours et autres ressources requises.
- Dresser une liste exhaustive des actions à mener. Spécifier le calendrier pour chacune d’entre elles ainsi que les échéances pertinentes.
- Indiquer qui doit veiller à ce que les objectifs prévus soient atteints.
- Évaluer le travail à réaliser pour chaque période et procéder aux ajustements nécessaires. Le volume d’activités peut, lors de certaines périodes – juin à août –, dépasser la capacité de travail de l’organisation. Dans ce cas, il peut s’avérer nécessaire de réorganiser les priorités. Par ailleurs, il convient d’effectuer une analyse et un suivi rigoureux de ces aspects.
- Appliquer ce *modus operandi* à chacun des objectifs définis dans votre plan stratégique.

À l’heure actuelle, l’organisation d’une manifestation sportive soulève de nombreuses questions relatives à l’information et à la logistique.

Lorsque vous organisez une manifestation sportive, vous devez respecter trois critères fondamentaux :

Dresser une liste de tous les besoins

Lors de cette phase, vous devez analyser et définir tous les éléments qui garantiront le succès de la manifestation prévue.

Il convient de dresser une liste des mesures à prendre et d'y consigner les objectifs intermédiaires. Une fois la liste élaborée, vous pouvez passer au point suivant.

Définir un échéancier

Dès que vous disposez d'une liste de toutes les phases intermédiaires ainsi que de la logistique, du matériel et du personnel requis, vous devez programmer votre action dans le temps afin de parvenir à l'objectif final.

Effectuer un suivi

L'ensemble des actions définies précédemment exigera certains ajustements çà et là, en fonction des impondérables liés à la procédure d'organisation des manifestations. Lors de cette phase, vous devez effectuer un suivi rigoureux de toutes les actions de manière à intervenir dès que la situation évolue de manière anormale.

Détails liés à l'organisation d'une manifestation sportive :

- Contacts avec des entités publiques ou privées
- Logistique sur les lieux de la manifestation
- Accueil et transport des athlètes et de leurs accompagnateurs
- Couverture (mesures préalables pour attirer les sponsors, publicité systématique dans la presse locale)
- Partage des responsabilités au sein du comité d'organisation

Il est fondamental de bien connaître sa cible et de savoir comment l'atteindre. À cet égard, il est utile de s'inspirer de critères et d'objectifs figurant dans certains principes directeurs.

Exemples de l'éventail de principes liés à la mise en œuvre d'un plan

Objectifs

La pratique du sport a un impact social tout à fait significatif, d'autant plus que la compétition est un élément moteur du comportement qui semble sous-tendre cette ascension vers le statut social et individuel.

Il est compréhensible et acceptable que la définition des objectifs soit précise et ciblée. La manière dont le sport/la compétition est perçue doit

découler de l'objectif recherché, et non des changements engendrés par des principes totalement indépendants de ce dernier.

- **Compétition**

La compétition, qui est axée sur l'obtention de résultats, fait partie intégrante de la pratique de tout sport. À cet égard, l'interprétation des résultats, classés selon différents niveaux (local, régional et national), est importante. Une attention particulière doit être accordée au scénario des compétitions qui doit répondre aux intérêts des personnes concernées ainsi qu'à leurs besoins en matière d'entraînement.

- **Entraînement**

Les entraînements compétition doivent déboucher sur des procédures adaptées en la matière et ne doivent en aucun cas orienter les sportifs (notamment les plus jeunes) dans la mauvaise direction sous le couvert d'exigences de compétition disproportionnées. Une compétition organisée dans une optique d'entraînement ne doit pas placer la barre trop haut et être associée, comme c'est souvent le cas, au sport de haut niveau.

Ressources

- **Humaines**

La dimension humaine de l'organisation de tournois est basée sur le nombre d'équipes, de joueurs et d'arbitres.

Le fait de connaître le nombre de personnes impliquées est un des éléments-clés d'une bonne organisation. Dans le cas spécifique des Fédérations de catégorie 1 et 2, il est recommandé d'attirer des bénévoles pour mener à bien des activités à caractère non compétitif.

- **Matérielles**

Quelques ressources matérielles peuvent permettre aux Fédérations visées par le présent projet de surmonter leurs difficultés. L'adaptation de la pratique du sport au contexte en vigueur constitue l'élément le plus important.

Parmi les différentes manières d'aménager des terrains et de placer des poteaux, nous vous donnons ici quelques exemples de dispositifs sûrs et faciles à installer.

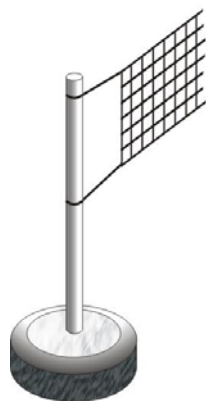


Figure 1 – Utilisation d'un pneu pour soutenir un poteau

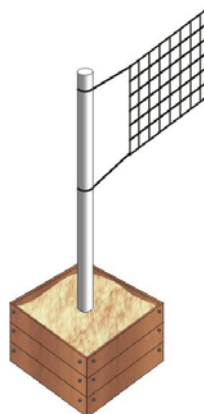


Figure 2 – Utilisation d'une boîte en bois rempli de pierres et de sable

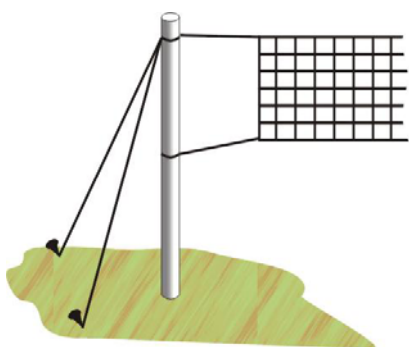


Figure 3 – Poteau installé au sol avec tendeur ou cordage plastique

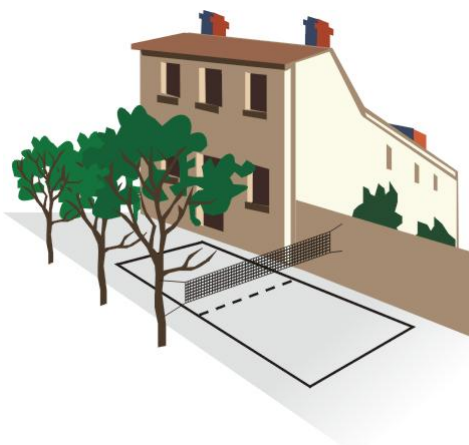


Figure 4 – Utilisation d'arbres ou de murs

Lorsque vous procédez aux aménagements nécessaires de l'espace et du terrain, vous pouvez opter pour différentes configurations. Les conditions régissant la pratique du sport doivent être adaptées à l'espace disponible.

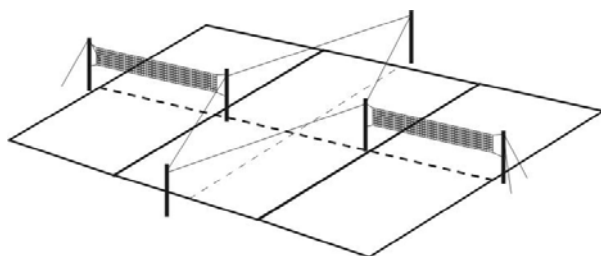


Figure 5 – Aménagement de deux terrains

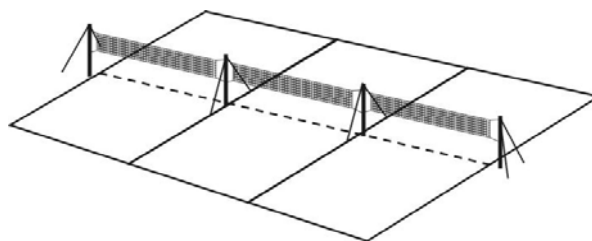


Figure 6 – Aménagement de trois terrains

- **Logistique d'un match**

- *Feuille de score*

Pour réduire les coûts, nous suggérons cette feuille de score, simple et facile à utiliser :



Figure 7 – Feuille de score

- *Feuille de match*

Ce document permet de suivre les progrès de chaque équipe lors du match.

Figure 8 – Feuille de match

- **Programmation**

La gestion du temps est essentielle pour que la manifestation prenne fin dans les délais impartis. Les ressources doivent être adaptées aux dimensions humaines, financières et logistiques, sans jamais perdre de vue le principe élémentaire selon lequel « impossible n'est pas français ».

- **Aspects financiers**

Parler de sport aujourd'hui revient à aborder une réalité en mutation permanente : il s'agit de rompre avec le passé et de faire face à d'autres agents sociaux (Confédération portugaise des sports, 2001), d'évoquer d'autres sociétés affichant leur puissance (Pires et Elvin, 1998), d'aborder les questions liées aux aspects commerciaux, aux bénéfices et aux droits de retransmission télévisée (Heinemann, 1998), et de plonger dans une réalité complexe et pluridimensionnelle où les idées, les faits, les facteurs et les agents émergent comme un tout (Costa, 1999).

Dans ce contexte, une gestion équilibrée du budget réservé à la manifestation est indispensable tant à son organisation qu'à son succès. Un des principaux facteurs consiste à réduire les dépenses sans nuire à la qualité de la compétition. À cette fin, plusieurs options peuvent être envisagées comme celles consistant à s'assurer la participation de sponsors, à entretenir de bons rapports avec plusieurs institutions (écoles, mairies, etc.), à attirer des bénévoles et à inviter des joueurs à prendre part à plusieurs activités. Vu les caractéristiques des Fédérations visées par ce projet, nous devons penser à la réalité du sport.

L'existence du sous-développement dans le sport nous mène directement au domaine de son organisation.

La promotion du sport n'a de sens que si elle fait tache d'huile dans d'autres domaines de l'activité sociale et touche dès lors la majorité de la population. Cela étant, elle doit être axée sur l'accroissement du nombre de joueurs.

À cet égard, nous pouvons formuler certaines lignes directrices quant à l'acquisition progressive de ressources financières :

Bénévolat – Toute participation, à temps perdu, à différentes activités bénévoles ne peut être que positive d'un point de vue social et fonctionnel. Quiconque doit se sentir motivé pour effectuer correctement son travail.

Comme les bénévoles doivent être spécialement stimulés, il convient d'attacher une importance particulière aux quatre aspects suivants : la variété (dans les activités, la planification du travail et les groupes), la possibilité de participer à la prise de décision (planification du travail et adoption de solutions), les défis et les objectifs (buts réalistes et avis sur le travail réalisé) et la valorisation du travail (conviction que les efforts déployés sont importants pour le succès global du projet).

Contacts avec plusieurs institutions (écoles, mairies, etc.) – Ils permettent de diminuer les dépenses. La coopération avec ces institutions est importante car elle réduit le volume de ressources

nécessaires (finances, matériels, service, etc.), entraînant dès lors une baisse des coûts.

Cumul d'activités – Le cumul d'activités est une formule avantageuse. Par exemple, si une personne assume simultanément deux fonctions (arbitrer et jouer, par exemple), vous pouvez réduire les coûts de 50 %.

Parrainage (entreprises locales et régionales) – La collecte de fonds au profit d'une manifestation sportive locale contribue à l'accroissement du budget global, car les sponsors contribuent à la résonance à la manifestation. En effet, les petites sociétés attachent une grande importance au succès d'une manifestation leur conférant une visibilité. Cette situation est avantageuse à la fois pour ces entreprises et l'organisation sportive.

Loteries – La collecte de fonds pour du matériel peut revêtir la forme de loteries au cours desquelles ces ressources sont octroyées comme des prix.

Sponsors – À l'heure actuelle, les sociétés assument volontiers le rôle de sponsor car elles considèrent qu'il s'agit d'un moyen efficace d'adresser leurs messages à des publics spécifiques. En conséquence, elles souhaitent voir leur marque associée à un produit de qualité. Le statut de sponsor doit donc déboucher sur un contrat en bonne et due forme, sans rapport avec la bienfaisance, qui présente le produit en collaboration avec l'entité organisatrice de la manifestation sportive.

Comme le présent projet est destiné aux Fédérations dotées de faibles ressources, il existe un besoin de stratégie visant à convaincre les sponsors potentiels. À aucun moment il ne faut oublier que nous avons affaire à des organisations sportives pour petites équipes (équipes locales, groupes populaires) dont le fonctionnement vise à répondre aux besoins sportifs de la communauté locale.

Dans cette optique, le principe d'action conjointe (écoles, mairies, etc.) doit être acquis dès la toute première phase afin de répondre aux besoins élémentaires et d'asseoir les bases du développement de la logistique et des ressources humaines (infrastructures à caractère sportif et récréatif). Nous sommes conscients que, pour des sponsors de ce niveau, le produit doit être d'une grande valeur, qui s'acquiert uniquement par les résultats et l'importance que lui confère la société. Ce dernier élément doit être le point de départ d'un développement vaste et durable du volleyball pour les Fédérations de catégorie 1 et 2.

À cet égard, il sera nécessaire d'affecter un budget donné à la manifestation, qui sera important pour l'équilibre financier, non seulement de l'activité envisagée mais aussi de l'institution organisatrice.

L'élaboration d'un budget est un processus complexe et spécifique régi par deux lignes directrices majeures : *Revenus* et *Dépenses*.

Afin de simplifier la phase d'élaboration, nous présentons ci-dessous un budget type (Figures 9 et 10) :

| | Revenus | Montant |
|----|---|----------------|
| 1 | Encaissement de fonds publics | € |
| 2 | Sponsors | € |
| 3 | Publicité | € |
| 4 | Espaces loués | € |
| 5 | Donations | € |
| 6 | Inscriptions | € |
| 7 | Vente de billets | € |
| 8 | Vente de produits connexes | € |
| 9 | Bars/Restaurants | € |
| 10 | Droits de radiodiffusion (TV et autres) | € |
| 11 | Divers | € |

Figure 9 – Rubrique *Revenus* d'un budget type

| | Dépenses | Montant |
|----|--|----------------|
| 1 | Contrat avec la Fédération organisatrice | € |
| 2 | Promotion de la manifestation | € |
| 3 | Documents | € |
| 4 | Ressources humaines | € |
| 5 | Équipements sportifs | € |
| 6 | Hébergement et repas | € |
| 7 | Transport | € |
| 8 | Restauration | € |
| 9 | Fournitures de bureau | € |
| 10 | Matériel informatique | € |
| 11 | Communications | € |
| 12 | Divers | € |

Figure 10 – Rubrique *Dépenses* d'un budget type

- **Aspects géographiques**

La distance entre les équipes participant à une manifestation sportive constitue un facteur important de son organisation. Les frais de transport

peuvent être un aspect déterminant de la présence ou de l'absence de certaines équipes. Pour faire face à ce problème, plusieurs types de compétitions peuvent être organisés : local, régional et national. Ces manifestations s'inscrivent dans un cadre de compétitions – simple élimination, double élimination, toutes les équipes les unes contre les autres (un ou deux tours), formule mixte, etc. – et une catégorie ou un groupe précis.

Ensuite, un cadre de compétition doit être mis sur pied en vue de cette procédure complexe.

Les critères régissant l'organisation de ces cadres sont les suivants :

Homogénéité – Il est fondamental que les compétitions sportives réunissent des équipes ou joueurs de même profil (âge, etc.).

Évaluation initiale de capacités – Chaque planification annuelle doit inclure une évaluation initiale de capacités.

Structuration des grilles de compétitions et reconnaissance des vainqueurs – Les séries et divisions doivent être départagées.

Comment structurer les compétitions sportives ?

Dans chaque activité, nous ressentons le besoin de structurer la compétition :

- Simple élimination
- Double élimination
- Toutes les équipes les unes contre les autres
- Formule mixte

Cadres de compétition

- Simple élimination

Son objectif principal consiste à maintenir uniquement les équipes gagnantes dans la compétition. Cette formule est particulièrement indiquée lorsque l'espace ou le temps font défaut. Elle est à éviter pour la formation des sportifs, car elle peut avoir une influence négative sur le processus d'enseignement/apprentissage étant donné que les équipes peuvent être éliminées après un seul match. Elle peut entraîner plusieurs disparités dans les compétitions.

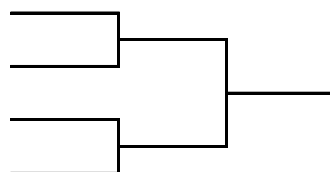


Figure 11 – Grille de compétitions : simple élimination

Pour connaître le nombre de matchs, nous devons soustraire 1 du nombre total d'équipes.

Exemple : 4 équipes $4-1=3$ (nombre de matchs)

Ce calcul est possible dans un même groupe ou entre des groupes.

- Double élimination

Il s'agit d'un cadre plus complexe constitué de deux clés symétriques qui composent une grille de vainqueurs et une grille de perdants. Ce format permet à une équipe qui a essuyé une défaite de sortir vainqueur de la manifestation. Il offre un niveau de compétition plus équilibré et un classement final permettant de distinguer la véritable valeur des équipes. Cependant, il comporte certains désavantages tels que la longueur accrue de la manifestation, une séquence de matchs plus longue et le besoin de disposer de plus de terrains.

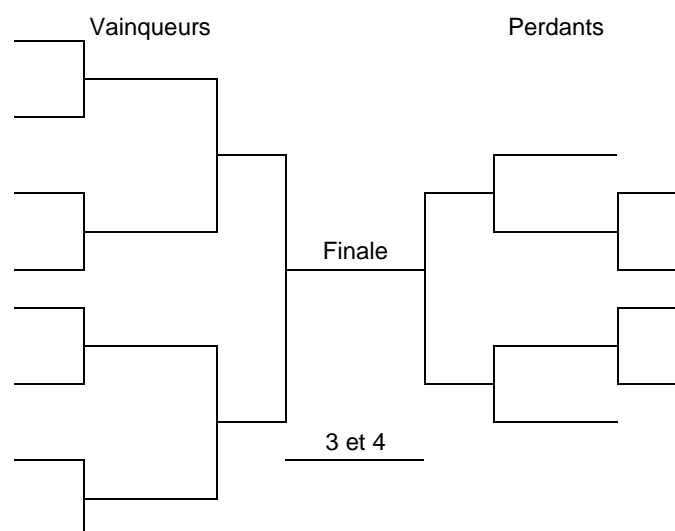


Figure 12 – Grille de compétitions : double élimination

Pour déterminer le nombre de matchs, nous appliquons la formule suivante :

$$(E-2)2+2=\text{matchs}$$

Exemple : 8 équipes $(8-2)2+2=14$ (nombre de matchs)

- Toutes les équipes les unes contre les autres en un tour

Ce système repose sur l'image des catégories seniors. Il présente certains avantages : la possibilité de jouer contre toutes les équipes, d'identifier l'équipe la plus régulière et de gérer la compétition de manière plus équilibrée. Du côté des inconvénients, citons le nombre et la fréquence plus élevés de matchs, les rencontres inégales et le manque de motivation dû au déséquilibre des compétitions.

Une manière plus simple d'organiser ce système consiste à effectuer une rotation de toutes les équipes dans le même ordre (cf. Figure 13).

| Match n° | Équipe A | Équipe B | Match n° | Équipe A | Équipe B |
|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| 1 | B | E | 10 | A | E |
| 2 | C | F | 11 | B | D |
| 3 | D | A | 12 | C | F |
| 4 | A | C | 13 | F | A |
| 5 | F | B | 14 | E | B |
| 6 | E | D | 15 | D | C |
| 7 | D | A | | | |
| 8 | C | B | | | |
| 9 | F | E | | | |

Figure 13 – Grille de compétitions : toutes les équipes les unes contre les autres

Dans ce système, nous utilisons la formule suivante pour déterminer le nombre de matchs : $N = \frac{E(E-1)}{2}$

Exemple : 6 équipes $\frac{6(6-1)}{2} = 15$ (nombre de matchs)

Lorsque le nombre d'équipes est impair, une équipe est exclue de la rotation :

| | | |
|--------|---|---|
| Exclue | - | 5 |
| 1 | - | 4 |
| 2 | - | 3 |

| | | |
|--------|---|---|
| Exclue | - | 4 |
| 5 | - | 3 |
| 1 | - | 2 |

- *Toutes les équipes les unes contre les autres en deux tours*

Cette grille est semblable à la précédente mais chaque équipe rencontre les autres deux fois.

- *Formule mixte*

Il s'agit de formules d'organisation complexes qui combinent plusieurs grilles de compétitions.

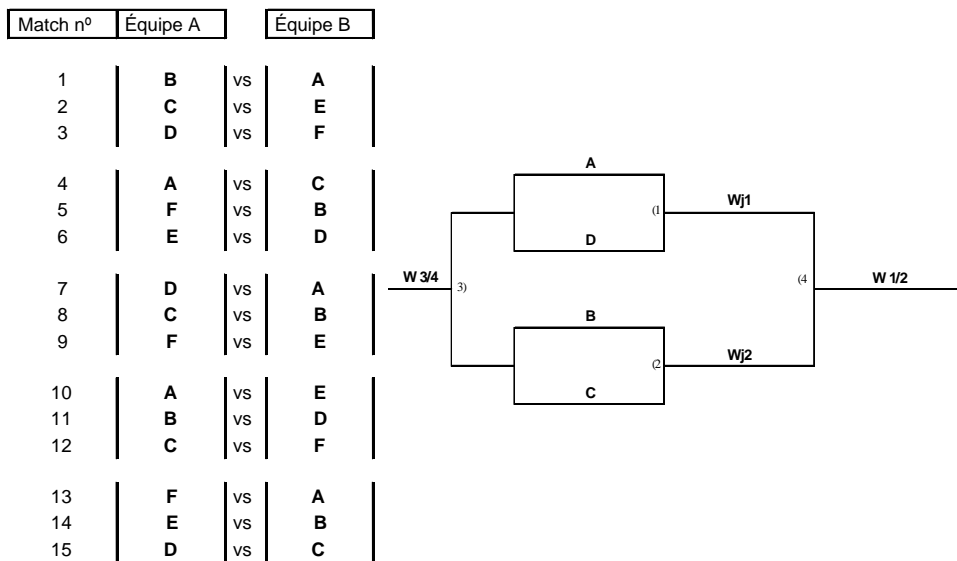


Fig.14 – Grille de compétitions : formule mixte

Remarque : chaque grille de compétitions peut être basée sur le critère de la durée ou du score.

Processus administratif

Cette section porte sur toutes les tâches administratives : inscriptions et homologations des équipes et des arbitres, règlements régissant l'organisation des manifestations et des tournois, tirages au sort, contrôle et gestion de la manifestation (réception et communication des résultats, élaboration du classement, préparation ou modification du calendrier des matches, nomination des arbitres, etc.).

Règlements relatifs à la manifestation

Cet instrument est indispensable pour mettre sur pied un championnat national. Il doit regrouper très simplement tous les points fondamentaux concernant l'organisation de la manifestation, c'est-à-dire :

- le nom et la date de la manifestation ;
- les responsables de son organisation ;
- les règles spécifiques à la participation et à la sélection des équipes ;
- le classement – avec les dispositions pour départager les ex æquo
- les tirages au sort ;
- le calendrier des matches ;
- les formats de manifestation ;
- l'inscription des joueurs et des équipes.

En général, ce type de règlement comporte cinq chapitres :

- Chapitre I : *Organisation de manifestations*
- Chapitre II : *Manifestations officielles*
- Chapitre III : *Participation des équipes*
- Chapitre IV : *Préparation des matchs et infrastructures*
- Chapitre V : *Conduite des matchs*

Chapitre I - Organisation de manifestations

L'organisation de manifestations indique, définit ou délimite le début et la fin de la saison officielle – s'étendant habituellement du 1^{er} août d'une année au 31 juillet de l'année suivante. Elle porte également sur d'autres manifestations officielles organisées sous l'égide de la Fédération. Les manifestations officielles désignent celles organisées par la Fédération et autres entités dûment autorisées par celle-ci.

Les règles régissant la reconnaissance des manifestations sont également définies tout comme la disposition visant à diffuser toute information relative aux décisions adoptées par la Fédération.

L'organisation de manifestations régit également l'application, lors de toute rencontre officielle, des règlements officiels de la FIVB et du guide des arbitres.

Chapitre II – Manifestations officielles

Ce chapitre porte sur l'ensemble des grandes manifestations organisées chaque saison par la Fédération :

- Championnat national senior (masculin et féminin) – Divisions I, II et III (sans compter les manifestations organisées par les associations régionales – championnats régionaux)
- Championnat national junior (masculin et féminin) ; (manifestations zonales, régionales et nationales)
- Championnat national cadet (masculin et féminin) ; (manifestations zonales, régionales et nationales)
- Coupe nationale senior (masculin et féminin)

Il inclut également l'organisation de manifestations périodiques pour les joueurs âgés de moins de 14 ans et de 16 ans (masculin et féminin).

Outre ces manifestations, l'organisation d'autres rencontres peut être envisagée en vertu des stratégies élaborées pour le développement du sport.

Le format et le déroulement des manifestations sont conformes aux clauses spécifiques des Règlements des manifestations.

Les manifestations peuvent être ouvertes ou fermées selon leur niveau dans la hiérarchie. Les compétitions ouvertes peuvent être disputées au

niveau du championnat lors de finales locales, zonales, régionales ou nationales.

Le nombre d'équipes passant à la phase suivante d'une compétition est fonction du nombre total d'équipes de cette catégorie et calculé comme suit :

Nombre d'équipes dans un groupe

----- = % des équipes du groupe

Nombre total d'équipes dans la catégorie

Pourcentage (%) des équipes du Groupe x N = Nombre d'équipes passant à la phase suivante

N = nombre d'équipes participant à la phase (zonale, régionale, nationale)

Si le résultat est inférieur à 1,5, une seule équipe du groupe passe à la phase suivante.

En cas d'égalité de la décimale, l'équipe qualifiée sera celle dont la région compte le moins d'équipes.

Origine géographique

Les équipes seront considérées originaires d'un même endroit ou zone donné lorsqu'elles ne devront pas se déplacer au-delà d'une certaine distance (définies par la réalité/les circonstances locales) les unes par rapport aux autres pour rallier un point donné. Cet aspect sera pris en considération lors du groupage d'équipes par série.

En cas de problèmes de communication ou de déplacement, dans certains pays ou régions, les groupes pourront revêtir la forme de tournois qui auront uniquement lieu à certaines périodes de l'année si les circonstances climatiques et sociales le permettent.

Classement

Pour les championnats nationaux, le classement en divisions fermées sera déterminé en additionnant des points. Le classement en divisions ouvertes, pour les finales se présentant sous forme d'épreuves concentrées ou de tournois, sera élaboré selon la même procédure.

Le décompte sera effectué comme suit :

- | | | |
|----|-------------|----------|
| a) | Match gagné | 2 points |
| b) | Match perdu | 1 point |
| c) | Absence | 0 point |

Lors de l'organisation de tournois, le classement pourra être décrété par victoire ou défaite.

Classement en cas d'ex æquo

Si, lors d'une compétition, deux ou plusieurs équipes sont ex æquo, le classement sera établi comme suit :

L'équipe avec le meilleur quotient entre l'ensemble des sets gagnés et l'ensemble des sets perdus.

L'équipe avec le meilleur quotient entre l'ensemble des points marqués et l'ensemble des points perdus.

En remplacement de l'ex æquo, le classement sera ordonné en fonction de celui obtenu lors des matchs disputés entre elles.

En cas d'ex æquo lors de l'organisation de tournois, le classement pourra être établi selon la procédure ci-dessus.

Classement en cas d'élimination

Lorsqu'une équipe sera éliminée en raison de son absence ou de son retrait alors que la compétition aura déjà commencé, son classement sera considéré comme nul. Par conséquent, elle ne pourra entrer en ligne de compte dans le classement final.

Tirage au sort pour championnat et tournoi zonal et régional

Pour chaque phase de Championnat, il conviendra de procéder à un tirage au sort et d'élaborer un calendrier en présence des délégués d'équipe ou de leurs représentants. Ce tirage au sort devra avoir lieu deux mois avant le Championnat pour les divisions fermées.

Dans le cas des phases régionale et zonale, le tirage au sort interviendra au cours de la première ou deuxième semaine après la compétition.

Si cela s'avère impossible, la Fédération organisera le tirage au sort en présence d'une autorité impartiale.

Dans les deux cas, un acte décrivant la procédure sera dressé.

Dans le cas de tournois, le tirage au sort pourra avoir lieu en présence des délégués d'équipe ou de leurs représentants, dès leur arrivée.

Calendrier des matchs

Le calendrier des matchs sera envoyé aux équipes le plus tôt possible. Il devra leur parvenir au plus tard dans la semaine qui suit le tirage au sort et un à deux mois avant le championnat. Il s'agit de la procédure applicable aux divisions fermées.

Dans le cas des divisions ouvertes, le calendrier pourra être envoyé alors que les tirages au sort seront en cours. Il devra parvenir à leurs destinataires une ou deux semaines avant le début de la phase suivante.

Les équipes ne pourront pas prétexter qu'elles n'ont pas reçu le calendrier. Elles devront s'en enquérir.

Organisation d'un tirage au sort

L'échelle suivante pourra être adoptée pour établir l'ordre des matchs lors de divers tournois et manifestations.

| <u>1er jour</u> | <u>2e jour</u> | <u>3e jour</u> | <u>4e jour</u> | <u>5e jour</u> | <u>6e jour</u> | <u>7e jour</u> | |
|-----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------|
| 1-2 | 3-1 | 2-3 | | | | | 3 équipes |
| 2-1 | 1-3 | 1-4 | | | | | 4 équipes |
| 3-4 | 4-2 | 2-3 | | | | | |
| 2-1 | 1-3 | 4-1 | 1-5 | 5-2 | | | 5 équipes |
| 3-5 | 5-4 | 3-2 | 2-4 | 4-3 | | | |
| 2-1 | 1-3 | 4-1 | 1-5 | 6-1 | | | 6 équipes |
| 3-5 | 6-2 | 3-2 | 2-4 | 5-2 | | | |
| 4-6 | 5-4 | 6-5 | 3-6 | 4-3 | | | |
| 2-1 | 1-3 | 4-1 | 1-5 | 6-1 | 1-7 | 7-2 | 7 équipes |
| 3-7 | 7-4 | 3-2 | 2-4 | 5-2 | 2-6 | 6-3 | |
| 4-6 | 6-5 | 5-7 | 7-6 | 4-3 | 3-5 | 5-4 | |
| 2-1 | 1-3 | 4-1 | 1-5 | 6-1 | 1-7 | 8-1 | 8 équipes |
| 3-7 | 8-2 | 3-2 | 2-4 | 5-2 | 2-6 | 7-2 | |
| 4-6 | 7-4 | 5-7 | 3-8 | 4-3 | 3-5 | 6-3 | |

10 équipes

| <u>1er jour</u> | <u>2e jour</u> | <u>3e jour</u> | <u>4e jour</u> | <u>5e jour</u> | <u>6e jour</u> | <u>7e jour</u> | <u>8e jour</u> | <u>9e jour</u> |
|-----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| 1-2 | 3-5 | 3-7 | 1-3 | 1-4 | 3-8 | 5-2 | 8-2 | 3-10 |
| 3-4 | 2-7 | 2-9 | 4-2 | 2-3 | 2-10 | 7-4 | 6-3 | 2-6 |
| 5-6 | 4-9 | 4-5 | 5-8 | 8-9 | 4-6 | 9-3 | 10-4 | 4-8 |
| 7-8 | 6-1 | 10-6 | 9-6 | 10-5 | 1-5 | 10-1 | 9-1 | 1-7 |
| 9-10 | 8-10 | 8-1 | 7-10 | 6-7 | 9-7 | 6-8 | 7-5 | 5-9 |

12 équipes

| <u>1er jour</u> | <u>2e jour</u> | <u>3e jour</u> | <u>4e jour</u> | <u>5e jour</u> | <u>6e jour</u> | <u>7e jour</u> | <u>8e jour</u> | <u>9e jour</u> | <u>10e jour</u> | <u>11e jour</u> |
|-----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|-----------------|
| 1-2 | 3-1 | 1-5 | 7-1 | 1-9 | 11-1 | 1-12 | 10-1 | 1-8 | 6-1 | 1-4 |
| 3-4 | 2-5 | 7-3 | 5-9 | 11-7 | 9-12 | 10-11 | 12-8 | 6-10 | 8-4 | 2-6 |
| 5-6 | 4-7 | 9-2 | 3-11 | 12-5 | 7-10 | 8-9 | 11-6 | 4-12 | 10-2 | 3-8 |
| 7-8 | 6-9 | 11-4 | 2-12 | 10-3 | 5-8 | 6-7 | 9-4 | 2-11 | 12-3 | 5-10 |
| 9-10 | 8-11 | 12-6 | 4-10 | 8-2 | 3-6 | 4-5 | 7-2 | 3-9 | 11-5 | 7-12 |
| 12-11 | 10-12 | 10-8 | 8-6 | 6-4 | 2-4 | 2-3 | 5-3 | 5-7 | 9-7 | 9-11 |

Ces exemples s'appliquent à plusieurs systèmes d'organisation différents avec un nombre varié d'équipes.

Arrangements préalables

Consciente de la complexité d'organiser des tournois avec des équipes provenant de différentes régions, l'entité organisatrice ou la Fédération pourra prendre des arrangements préalables afin de garantir le bon déroulement des manifestations.

Matches du dernier tour

À ce stade, les résultats finaux seront déjà connus. Par conséquent, les matchs de divisions fermées se disputeront simultanément pour éviter tout comportement antisportif.

Modifications des matchs

Si deux équipes souhaitent modifier la date, l'heure ou le lieu de leur rencontre, elles devront transmettre leur accord par écrit à l'entité organisatrice ou à la Fédération.

Toutes les demandes seront régies par le règlement de l'entité organisatrice :

- Toute requête devra parvenir à l'entité organisatrice ou à la Fédération avant la date initialement prévue (inscrite au calendrier) et la nouvelle date, et sera subordonnée à une petite contribution financière (afin de décourager ce type de modifications pour des raisons futiles). Par exemple, elle devra être envoyée 10 jours avant la date initialement prévue et 5 jours avant la nouvelle date, et accompagnée d'un versement de 3 ou 5 dollars américains.
- D'autres options peuvent être envisagées :
 - Les demandes introduites plus de 10 jours avant la date initialement prévue et plus de 5 jours avant la nouvelle date n'entraîneront aucune pénalité financière.
 - Les demandes présentées 5 jours avant la date initiale et 3 jours avant la nouvelle date seront frappées d'une amende de 20 dollars américains – en cas d'acceptation.
- Les exceptions seront étudiées au cas par cas.

Au départ, les dates fixées pourront être modifiées, mais l'ordre des tours sera maintenu.

Lors du dernier tour de chaque phase, aucune modification ne sera autorisée afin de garantir la simultanéité des matchs.

Si un match n'a pas lieu à la date fixée et qu'aucun changement n'a été demandé, il sera considéré que les deux équipes se sont retirées.

Représentants nationaux

Si des équipes ont la possibilité de participer à des compétitions continentales organisées par la Confédération respective, le Champion national (vainqueur de Coupe ou autre) représentera son pays.

Si une manifestation continentale est organisée pour les vainqueurs de Coupe, l'équipe qualifiée représentera son pays sauf si elle assume déjà ce

rôle au niveau de la Coupe des Champions. Dans ce cas, la deuxième équipe du classement représentera le pays.

Coupe nationale – Inscription

Lorsqu'une Coupe nationale aura lieu, l'organisateur :

- fixera la date de la manifestation ainsi que la date butoir des inscriptions, et informera les équipes en conséquence
- définira la participation obligatoire pour les équipes de divisions fermées et la participation facultative pour celles de divisions ouvertes
- établira le cadre de la manifestation et lui conférera un caractère incitateur afin de faciliter et de garantir la participation du plus grand nombre possible d'équipes sans exigences majeures en termes de finances, de logistique et d'organisation.

Chapitre III – Participation des équipes

Équipes participantes

Si vous souhaitez inciter des équipes à participer aux Championnats nationaux, vous devez fixer des dates butoir pour les inscriptions et simplifier l'ensemble de la procédure. N'oubliez jamais que l'aspect organisation revêt une importance capitale lorsqu'il s'agit d'attirer des équipes.

Toutefois, il est important d'arrêter des dates butoir pour les inscriptions des équipes et des joueurs ainsi que du nombre minimum d'athlètes (6) selon un échéancier prédéfini.

En ce qui concerne les équipes juniors et cadettes à l'entraînement, l'échéancier devra être plus souple et des dispositions spéciales devront être prises en matière d'inscriptions à des tournois de promotion ainsi qu'à des activités de qualification et de projection de joueurs.

S'il existe, à l'échelon zonal ou régional, d'autres organisations coopérant avec l'entité organisatrice ou la Fédération, elles seront chargées de prendre les inscriptions conformément à l'échéancier qu'elles auront adopté d'un commun accord. Les dates butoir doivent être différentes selon qu'il s'agit d'équipes de sportifs seniors ou de sportifs en entraînement.

Défaut de participation d'équipes admises

En principe, toute équipe admise a l'intention de participer à toutes les manifestations. Cependant, pour encourager les équipes à assumer leurs décisions, il est important de prévoir certaines sanctions pour celles qui manquent à leurs devoirs.

En conséquence, nous recommandons de prévoir des sanctions sous forme d'amendes et d'exclusion de manifestations à venir.

Prenons par exemple l'hypothèse d'une division fermée, avec un championnat impliquant la promotion ou la relégation des équipes. Dans ce cas, les équipes qui ne peuvent ou ne souhaitent pas participer devront envoyer une notification de leur décision dans les délais fixés par l'entité organisatrice ou la Fédération. Dans le cas contraire, l'équipe sera passible de sanctions ou d'une amende, ou reléguée à une division inférieure ouverte. La décision sera prise en fonction de la situation spécifique.

Dans le cas de divisions ouvertes participant à des phases locales, les équipes qui se qualifient pour des phases zonales et régionales mais ne souhaitent pas y participer, devront faire part de leur décision dans les huit jours qui suivront la fin de la compétition locale.

Les équipes les mieux classées lors des matchs promotionnels remplaceront celles qui confirment leur absence ou manquent de confirmer leur inscription. Si aucun match promotionnel n'a eu lieu, les équipes qualifiées seront les vainqueurs de matchs entre les équipes reléguées les mieux classées et les meilleures équipes non promues.

Absence

Toute absence à un match éliminatoire entraînera la défaite de l'équipe absente.

Dans le cas d'autres manifestations, une équipe sera uniquement éliminée à la seconde absence.

En cas d'absence, la victoire sera concédée à l'adversaire (3 sets à 0, et 25 à 0 par set), à moins que celui-ci ne soit également absent. Dans ce cas, aucune des deux équipes ne recevra de point.

En cas d'absence, l'équipe sera sanctionnée, en général par une amende dont le montant sera déterminé en fonction de la phase et du niveau de la compétition.

Une seconde absence sera sanctionnée plus sévèrement, par suspension ou amende.

Toute absence dans les deux premiers tours, quelle que soit la manifestation, fera l'objet des amendes les plus lourdes.

Cela étant, la réalité sociale locale sera prise en considération à l'instar des problèmes liés à l'absence.

Début et fin des manifestations

Les manifestations ou championnat nationaux doivent débuter aux dates fixées par l'entité organisatrice ou la Fédération, conformément au Plan d'activités défini annuellement.

Il en va de même pour les dates de fin de ces manifestations ou championnats nationaux.

Places spéciales

Les équipes devront réserver des places pour les délégués d'équipe et les représentants d'entités officielles.

Ballons

Les ballons officiels pour les manifestations officielles seront ceux reconnus par la FIVB. Toutefois, la Fédération pourra choisir une marque de ballon différente pour les manifestations nationales.

L'équipe receveuse devra fournir les ballons pour le match, sans quoi elle sera déclarée absente et perdra le match.

Feuilles de match

Lors des coupes et championnats nationaux, des feuilles de match officielles seront impérativement utilisées. L'équipe receveuse sera chargée de les fournir et de les remplir.

Si aucune feuille de match n'est disponible, les données pourront être consignées sur un autre support papier. Toutefois, elles devront être transcrites correctement et toutes les signatures de rigueur devront y être apposées.

Cartes numérotées

L'équipe receveuse présentera, dans la mesure du possible, des cartes numérotées à utiliser en remplacement, notamment dans les divisions les plus élevées des championnats nationaux.

Il s'agit de 2 jeux de 18 cartes numérotées de 1 à 18.

Envoi des feuilles de match

L'équipe gagnante sera chargée de l'expédition de la feuille de match qui sera transmise à la Fédération dans les deux ou trois jours, en fonction des conditions locales.

Cette feuille reprendra le numéro du match ainsi que toutes les informations pertinentes afin de permettre l'analyse des différentes situations de jeux.

Si à l'issue d'une phase d'élimination d'une coupe ou d'un championnat national, la feuille de match ne parvient pas à la Fédération, il sera considéré que les deux équipes ont perdu le match, un point leur étant comptabilisé sans point de set.

De petites amendes pourront être infligées pour les feuilles de match tardives.

Chapitre V – Conduite des matchs

Horaire

Les matchs commenceront à l'heure prévue au calendrier de la manifestation.

Quand l'une ou les deux équipes seront absentes ou qu'il sera impossible d'utiliser la salle de compétition, les arbitres devront disposer d'une marge de manœuvre de 15 minutes par rapport à l'heure de début officielle du match. À l'issue de ce laps de temps, il sera considéré que l'équipe absente a perdu.

Lorsque la salle de compétition ne répondra pas à toutes les conditions requises et que les équipes n'endossent pas la responsabilité de l'organisation de la manifestation, le problème sera résolu par l'organisation, les équipes et les arbitres.

Lorsque les 15 minutes se seront écoulées et que la salle de compétition ne sera toujours pas libre, l'équipe receveuse aura 30 minutes pour mettre à disposition une autre salle.

Si un match du même sport bloque une salle de compétition, un battement de 90 minutes sera concédé par l'arbitre. Cependant, une équipe receveuse qui planifie plus d'un match dans une même salle devra prévoir une pause de 120 minutes entre les matchs.

Licences des joueurs – Preuve de l'inscription des joueurs

Avant le match, les équipes montreront à l'arbitre la licence officielle de chaque joueur et entraîneur et, le cas échéant, tous les justificatifs médicaux. Quiconque n'est pas titulaire d'une licence ne pourra pas participer au match.

Si elles ne peuvent pas présenter leur licence, ces personnes pourront faire valoir une pièce d'identité (carte d'identité, permis conduire ou passeport), mais elles seront frappées d'une amende.

Les licences resteront sur la table du marqueur et ne seront en aucun cas retirées sans la permission de l'arbitre. Tout retrait non autorisé de licences sera également sanctionné d'une amende.

Recours non autorisé à des joueurs

Si un sportif non autorisé ou non inscrit participe à un match, son équipe perdra ce match par forfait et une autre sanction peut également être imposée.

Si une équipe a recours à des joueurs ayant dépassé la limite d'âge autorisée, elle perdra le match par forfait et sera sanctionnée d'une amende.

Absence des arbitres

Aucun match ne devra être différé au motif qu'un arbitre nommé officiellement est absent. Par conséquent, à l'heure fixée pour la présentation des deux équipes, le match :

- sera arbitré par un arbitre actif présent dans le public et, si c'est impossible, par un arbitre inactif. Si le public compte deux arbitres ou plus, l'équipe visiteuse sera chargée de la sélection
- sera arbitré par un arbitre officieux acceptable pour les deux équipes si le public ne compte aucun arbitre officiel
- sera arbitré, en dernier recours, par un joueur de chaque équipe, l'arbitre principal étant choisi dans l'équipe visiteuse.

Police

Les services de police pourront au besoin être appelés à la rescousse dans la salle de compétition, en particulier si des supporters ont déjà été à l'origine de problèmes lors de matchs précédents. L'équipe receveuse prendra les dispositions nécessaires pour garantir la présence des forces de l'ordre.

Matchs non disputés ou incomplets

Tout match qui n'a pas pu être disputé ou a été interrompu pour des raisons inhabituelles sera rejoué dans les cinq jours. L'équipe receveuse sera chargée de réserver la salle de compétition.

Si le match implique un déplacement par voie aérienne, cette période de cinq jours pourra être prorogée afin de parvenir à la meilleure solution pour les deux équipes, tout en tenant compte du fait que seuls les joueurs inscrits au moment où le match a été différé seront autorisés à participer aux matchs rejoués.

Si ces matchs rejoués font partie d'un premier tour d'une compétition, ils devront être disputés avant le second tour. S'ils font partie de la seconde phase, ils devront avoir lieu avant la phase finale.

Toute équipe qui ne respectera pas la règle selon laquelle seuls les joueurs inscrits au moment où le match a été différé sont autorisés à participer aux matchs rejoués, perdra le match par forfait et sera sanctionnée d'une amende.

Pause entre deux matchs

Tout joueur ne respectant pas les 15 heures de pause entre des matchs consécutifs ne sera pas autorisé à jouer.

Toute équipe ne respectant pas la règle susmentionnée perdra le match par forfait et sera sanctionnée d'une amende.

Informations relatives aux matchs et aux résultats

Toutes les équipes gagnantes de matchs de coupes ou de championnats nationaux ainsi que tous les vainqueurs de matchs de phase zonale et d'entraînement compétition devront informer la Fédération (par téléphone, télécopie ou courrier électronique) des résultats de ces matchs au plus tard le lendemain en fin d'après-midi.

Toute équipe qui n'informerait pas la Fédération des résultats d'un match se verra infliger une amende.

L'équipe gagnante et l'arbitre envoient à la Fédération l'original et une copie de la feuille de match dans les 48 heures.

L'information concernant les résultats du match est fournie à l'attaché de presse de la Fédération par le délégué. Toutes les données sont envoyées à la presse et publiées sur Internet (site Web officiel de la Fédération).

La Fédération publiera, via une circulaire hebdomadaire, les résultats et les classements des Championnats nationaux.